



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **38**
- représentés : **5**
TOTAL **43**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> M. Bruno EYDER, Maire Mme Laurence HOMMEL, Adjointe	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe M. Marc DECKERT, Adjoint
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire Mme Solène HOEHN, Adjointe	- M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire M. Fabien SCHMITT, Adjoint	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire -	
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire M. Laurent FARON, Adjoint
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe -	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> - -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> M. Julien HAEGY, Maire -	- - M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> M. Alain VON WIEDNER, Adjoint M. Nicolas WEBER, Adjoint
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. David PAULY	ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
Mme Sandrine HIMBERT	ayant donné procuration à M. Pierre THIELEN
Mme Sylvie TETERYCZ	ayant donné procuration à Mme Chantal JEANPERT
M. Gilbert STECK	ayant donné procuration à M. Martial HELLER
M. Jean BIEHLER	ayant donné procuration à Mme Marie-Reine FISCHER

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membre excusé :

Mme Véronique ELO, Adjointe de DUPPIGHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Adjointe d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

OBJET : EAU ET ASSAINISSEMENT – CONVENTION-TYPE PORTANT SUR LA REALISATION DES RESEAUX D’ALIMENTATION EN EAU POTABLE, DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES ET DES INSTALLATIONS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE D’OPERATIONS D’AMENAGEMENT DE LOTISSEMENTS

N° 24-121

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

CONSIDERANT que dans le cadre des opérations d’aménagement de lotissements, les aménageurs sont amenés à réaliser et à financer tous les travaux de viabilisation interne au lotissement, dont l’alimentation en eau potable et l’assainissement font partie, étant précisé que ces réseaux sont généralement rétrocédés à la Communauté de Communes lorsque tous les travaux sont conformes et achevés ;

VU ainsi sa délibération N° 15-38 du 26 mars 2015 adoptant le modèle de convention portant sur la réalisation des réseaux d’assainissement et d’alimentation en eau potable dans le cadre de la réalisation d’opérations d’aménagement de lotissements ;

VU par ailleurs, sa délibération N° 22-63 du 30 juin 2022 définissant la politique de la Communauté de Communes en matière de gestion des eaux pluviales urbaines ;

CONSIDERANT que dans le cadre des opérations d’aménagement de lotissements, les aménageurs sont amenés à prendre en compte cette nouvelle politique ;

VU le projet de convention-type définissant les conditions de réalisation des réseaux d’alimentation en eau potable et de collecte des eaux usées, mais également des installations de gestion des eaux pluviales, par l’aménageur, diffusé à l’ensemble des membres du Conseil Communautaire, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 19 décembre 2024 ;

SUR LE RAPPORT de la Commission Eau & Assainissement, en sa séance du 16 mai 2024 ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
entérine**

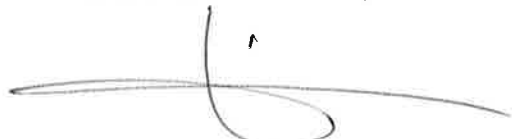
la convention-type portant sur la réalisation des réseaux d’alimentation en eau potable, des réseaux de collecte des eaux usées et des installations de gestion des eaux pluviales dans le cadre d’opérations d’aménagement de lotissements, dans les forme et rédaction proposées,

et décide

de donner délégation permanente à Monsieur le Président pour la signer, en cas de besoin.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Alain VON WIEDNER

Le Président,



Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 20 décembre 2024
- publication sur le site internet le : 20 décembre 2024

Acte à classer

DE-24-121

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T15-30-43.00 (MI257994093)

Identifiant unique de l'acte : 067-246701064-20241219-DE-24-121-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : EAU ET ASSAINISSEMENT - CONVENTION-TYPE POUR LA REALISATION DES RESEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE, DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES ET DES INSTALLATIONS DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE D'AMENAGEMENT DE LOTISSEMENTS

Date de décision : 19/12/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.3. Conventions de Mandat

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [24-121 EAU ET ASST CONVENTION TYPE POUR REALISATION RESEAUX AMENAGEMENT LOTISSEMENTS.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé	Date 20/12/24 à 15:30	Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine
Transmis	Date 20/12/24 à 15:30	Par GIQUEAUX FORESTIER DU CROUZET Delphine
Accusé de réception	Date 20/12/24 à 15:54	